

---

## FINANCER VOTRE PROJET

---

### 1. QUELS FINANCEMENTS POUVEZ-VOUS MOBILISER ?

---

En dehors de vos économies personnelles, il existe plusieurs types de financement :

- La **love money**, c'est-à-dire la collecte de fonds auprès de votre entourage  
Attention ! Si le bénéficiaire peut recevoir un don familial jusqu'à 31 865 €, sans payer de droits. Il faut respecter plusieurs conditions :
  - Le donateur doit avoir moins de 80 ans
  - Le bénéficiaire doit être majeur ou émancipé
  - Le bénéficiaire doit être l'enfant, le petit-enfant ou l'arrière petit-enfant du donateur ou le neveu ou la nièce, si le donateur n'a pas de descendants.
- Le **prêt d'honneur**, c'est-à-dire un prêt personnel, à taux 0, sans garantie, ni caution personnelle. Il sera considéré comme des quasi-fonds propres, constituant un apport personnel au moment de la création.
- Le financement participatif, « **crowdfunding** », c'est-à-dire la récolte de fonds auprès d'investisseurs par le biais de plateformes en ligne dédiées. Le financement se fait sous forme de don (Ex : [kisskissbankbank](#) ; [ulule](#)) ou de prêt rémunéré (Ex : [october](#) ; [tudigo](#))
- Les **concours** destinés aux créateurs d'entreprises permettant de gagner une somme d'argent. L'intérêt est aussi de se faire connaître et d'identifier des partenaires potentiels.

Retrouvez sur le site de BPI création, les différents concours : [nationaux](#) ou [régionaux](#), réservés aux [femmes](#) ou [moins de 30 ans](#).

- Les **aides et subventions pour les projets innovants** : retrouvez le [récapitulatif](#) sur le site de BPI création
- L'aide de Pôle Emploi : **ARCE – Aide à la reprise et à la création d'entreprise**  
Pour l'obtenir, il faut remplir toutes les conditions suivantes :
  - Créer ou reprendre une entreprise
  - Obtenir l'aide aux créateurs ou repreneurs d'entreprise ([ACRE](#))
  - Avoir des droits aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE)
  - Ne pas déjà bénéficier du cumul de l'ARE avec une rémunération

Retrouvez toutes les infos sur l'ARCE sur [entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr)

- L'**emprunt bancaire** : généralement, les banques exigent un apport d'au moins 30% et vous devrez, entre autres, leur fournir votre business plan (cf. notre fiche dédiée).

Pour les projets dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est possible de faire appel à des financeurs solidaires. Rendez-vous sur la [page dédiée du site de BPI création](#).

---

## 2. RECHERCHER DES AIDES FINANCIERES

---

- L'outil de recherche de BPI Création : [répondez aux questions et découvrez les solutions proposées](#).
- Le site géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au niveau national recensant toutes les aides : [aides-entreprises.fr](https://aides-entreprises.fr)
- Le site géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie France : [les-aides.fr](https://les-aides.fr) - [Guide en ligne national sur les aides aux entreprises](#)
- Les solutions de [BPI FRANCE](#)
- Le portail des entreprises de la Région SUD et sa rubrique [financement](#)
- Le prêt d'honneur [Initiative Agglomération Sophia Antipolis](#), personnel, sans garantie, ni intérêt.
- Le [Réseau Entreprendre Côte d'Azur](#)
- [France Active Paca](#)
- Les financements de l'[Adie](#) (Association pour le droit à l'initiative économique)
- Les financements de [Créa-sol](#) (Crédit Accompagnement Solidarité)
- Les aides dédiées aux femmes entrepreneuses sur « [economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr) »